



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2026, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 07-4571-1
Date de révision: 03/06/2026

Numéro de version: 10.00
Annule et remplace la version du : 16/02/2024

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

Numéros d'identification de produit
FS-9100-3141-8

7000033759

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile., Mastic.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification du risque d'aspiration ne s'applique pas en raison de la viscosité cinématique du produit.

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, catégorie 3 - Liq. inflam. 3; H226

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles :

SGH02 (Flamme) | SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



MENTIONS DE DANGER:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P280B Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH208 Contient Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain. | Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle. | Triméthoxyvinylsilane. | N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.

15% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 28% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Etiquetage selon la Directive Européenne COV (2004/42/EC): 2004/42/EC IIB(c)(840)

145g/l

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	(N° CAS) 66402-68-4 (N° CE) 266-340-9	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Carbonate de calcium	(N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6	10 - 30	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.,.alpha.',.alpha."-1,2,3-propanetriyltris[. oméga.-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propoxy]-	(N° CAS) 151865-59-7	< 20	Substance non classée comme dangereuse
Polyéther à terminaison silyl	(N° CAS) 75009-88-0	< 20	Substance non classée comme dangereuse
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	(N° CE) 918-167-1	< 10	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox.aspiration 1, H304 EUH066
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	(N° CAS) 68515-49-1 (N° CE) 271-091-4	< 10	Substance non classée comme dangereuse
Carbonate de calcium	(N° CAS) 471-34-1 (N° CE) 207-439-9	1 - 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5	< 2,5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	(N° CE) ELINCS 484-050-2	0,5 - 1,5	Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	(N° CAS) 1760-24-3 (N° CE) 217-164-6	< 1	Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318 Sens. cutanée 1, H317 STOT RE 2, H373
Triméthoxyvinylsilane	(N° CAS)	< 1	Skin Sens. 1B, H317

	2768-02-7 (N° CE) 220-449-8		Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	(N° CAS) 54068-28-9 (N° CE) ELINCS 483-270-6	< 1	Skin Sens. 1B, H317 Repr. 2, H361d STOT RE 1, H372 Tox. aquatique chronique 2, H411
N-Méthyl-2-pyrrolidone	(N° CAS) 872-50-4 (N° CE) 212-828-1	< 0,3	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Repr. 1B, H360D STOT SE 3, H335
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	(N° CAS) 1065336-91-5 (N° CE) 915-687-0	< 0,03	Sens. de la peau 1A, H317 Repr. 2, H361f Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
N-Méthyl-2-pyrrolidone	(N° CAS) 872-50-4 (N° CE) 212-828-1	(C >= 10%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de versement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Valeur limite pour les poussières en général	1317-65-3	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures):3 mg/m ³ ; VLEP (poussières inhalables)(8 heures):10 mg/m ³	
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures) : 3 mg/m ³	Foetotoxique Groupe C
Carbonate de calcium	471-34-1	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures) : 3 mg/m ³	
Composés de di-n-octylzine, calculés en Sn, vapeur et aérosols	54068-28-9	VME Suisse	VME(exprimé en Sn, vapeur et aérosol, inhalables)(8 heures):0.02 mg/m ³ (0.004 ppm);VLE(exprimé en Sn, vapeur et aérosol, inhalables)(15 min.):0.02 mg/m ³ (0.004 ppm)	Groupe B : Toxine fœtale, PEAU
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	VME Suisse	VLEP (vapeurs et aérosols)(8 heures):80 mg/m ³ (20 ppm);VLCT (vapeurs et aérosols)(15 minutes):160 mg/m ³ (40 ppm)	Foetotoxique Groupe C, risque de pénétration percutanée

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
N-Méthyl-2-pyrrolidone	3M évaluation	Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	4,8 mg/kg bw/d
N-Méthyl-2-pyrrolidone	3M évaluation	Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	14,4 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 16321

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Pâte thixotropique
Couleur	Gris
Odeur	Particulière caractéristique
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Inflammabilité	Liquide inflammable: Cat. 3
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	53 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	50 000 mm ² /s
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	1,4 - 1,6 g/ml
Densité relative	1,4 - 1,6 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	145 g/l
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	7 - 9 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. 12,5 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 > 6 450 mg/kg
Polyéther à terminaison silyl	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéther à terminaison silyl	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Cutané	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 12,5 mg/l
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Rat	LD50 > 9 700 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 > 6 450 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Cutané	Rat	LD50 > 2 000
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,3
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 >1.49, <2.44 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Ingestion	Rat	LD50 1 897 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane	Cutané	Lapin	LD50 3 260 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 16,8 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Rat	LD50 7 120 mg/kg
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Cutané	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,1 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Rat	LD50 4 320 mg/kg
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	Rat	LD50 3 125 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Lapin	Aucune irritation significative
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Composants similaires	Moyennement irritant
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Lapin	Irritation minimale.
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Lapin	Aucune irritation significative
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Lapin	Moyennement irritant
Triméthoxyvinylsilane	Lapin	Irritation minimale.
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Lapin	Aucune irritation significative
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Lapin	Irritation minimale.
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Lapin	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Lapin	Moyennement irritant
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Composants similaires	Aucune irritation significative
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Lapin	Moyennement irritant
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Lapin	Moyennement irritant

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Lapin	Corrosif
Triméthoxyvinylsilane	Lapin	Aucune irritation significative
Diocylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Lapin	Moyennement irritant
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Lapin	Irritant sévère
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Composants similaires	Non-classifié
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Souris	Non-classifié
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Multipl es espèces animales.	Sensibilisant
Triméthoxyvinylsilane	Cochon d'Inde	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diocylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Souris	Sensibilisant
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Homme et animal	Non-classifié
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	In vitro	Non mutagène
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	In vitro	Non mutagène
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	In vivo	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	In vitro	Non mutagène
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	In vitro	Non mutagène
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	In vivo	Non mutagène
Triméthoxyvinylsilane	In vivo	Non mutagène
Triméthoxyvinylsilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diocylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	In vitro	Non mutagène
N-Méthyl-2-pyrrolidone	In vivo	Non mutagène
N-Méthyl-2-pyrrolidone	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une

		classification.
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	In vivo	Non mutagène
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Inhalation	Multipl es espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dioxyde de titane	Ingestion	Multipl es espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	Rat	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 927 mg/kg/jour	2 génération
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 929 mg/kg/jour	2 génération
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 38 mg/kg/jour	2 génération
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	28 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation

Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1,8 mg/l	Pendant l'organogénèse
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Ingestion	Toxique pour le développement	Composants similaires	NOAEL Pas disponible	2 génération
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 0,68 mg/l	Pendant la grossesse
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	LOAEL 50 mg/kg/jour	2 génération
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	LOAEL 50 mg/kg/jour	2 génération
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Cutané	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 237 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 160 mg/kg/jour	2 génération
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 493 mg/kg/jour	29 jours
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 209 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 804 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Non-classifié	Humain	NOAEL 0,05 mg/l	8 heures

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Pas disponible	
Céramiques, matériaux et produits, substances	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Pas disponible	Exposition professionnelle

chimiques						e
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Inhalation	Système respiratoire système hématopoïétique Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,5 mg/l	2 semaines
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,5 mg/l	2 génération
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 686 mg/kg/jour	90 jours
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	90 jours
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Chien	NOAEL 320 mg/kg/jour	90 jours
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Cutané	la peau Système endocrine système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 545 mg/kg/jour	11 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 0,015 mg/l	90 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	système hématopoïétique des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,044 mg/l	90 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	système hématopoïétique Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	28 jours
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL mg/l	14 semaines
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	système hématopoïétique des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,4 mg/l	14 semaines
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 250 mg/kg/jour	40 jours
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie système	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	40 jours

		immunitaire				
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Ingestion	système immunitaire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Composants similaires	NOAEL Pas disponible	
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	moelle osseuse système immunitaire Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 0,5 mg/l	4 semaines
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 250 mg/kg/jour	90 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 060 mg/kg/jour	4 semaines
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 057 mg/kg/jour	90 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 300 mg/kg/jour	90 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 150 mg/kg/jour	3 Mois
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	des yeux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	28 jours
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	tractus gastro-intestinal Foie système immunitaire Coeur Système endocrine système hématopoïétique Système nerveux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 493 mg/kg/jour	29 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
----------	----------------	-----------	------	------------	------------------	---------------

Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	66402-68-4	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	>100 mg/l
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.,.alpha.-1,2,3-propanetriyltris[.oméga.-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propoxy]-	151865-59-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.,.alpha.-1,2,3-propanetriyltris[.oméga.-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propoxy]-	151865-59-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Polyéther à terminaison silyl	75009-88-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Polyéther à terminaison silyl	75009-88-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	96 heures	LL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Vairon de Fathead	Composant analogue	32 jours	NOEL	>100 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEL	1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEL	>1 mg/l
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	>83,3 mg/l
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	>100 mg/l
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l

Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	100 mg/l
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamid e]	484-050-2	Puce d'eau	Point final non atteint	48 heures	EC50	>100 mg/l
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamid e]	484-050-2	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamid e]	484-050-2	Carpe commune	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamid e]	484-050-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,025 mg/l

Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamid e]	484-050-2	Puce d'eau	Point final non atteint	21 jours	NOEC	>100 mg/l
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamid e]	484-050-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,007 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	67 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	168 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	8,8 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	81 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	3,1 mg/l
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	282 mg/l
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC50	226 mg/l
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	70,2 mg/l
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Vairon de Fathead	Estimé	34 jours	NOEC	27 mg/l
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	8,7 mg/l
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	0,62 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Bactéries	Expérimental	5 heures	EC10	1,1 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>957 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	191 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	169 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	957 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	28 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Crevette	Expérimental	96 heures	EC50	1 107 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	600,5 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>500 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4 897 mg/l

N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	92,6 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	12,5 mg/l
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	1065336-91-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	1,68 mg/l
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	1065336-91-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,9 mg/l
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	1065336-91-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	0,34 mg/l
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	1065336-91-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	1 mg/l
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	1065336-91-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>=100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	66402-68-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.,.alpha.,.alpha."-1,2,3-propanetriyltris[. oméga.-[3-(diméthoxyméthylsilyl)prop oxy]-	151865-59-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéther à terminaison silyl	75009-88-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcane, < 2% aromatiques	918-167-1	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	31.3 %BOD/Th OD	similaire à OECD 301F

Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	74 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiybis[12-hydroxyoctadécanamide]	484-050-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	7 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	39 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test de dépérissement EC C.4.A. DOC
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	1.5 minutes (t 1/2)	
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	9 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	<10 minutes (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	51 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	73 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	1065336-91-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	38 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	1065336-91-5	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	68 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	66402-68-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.,.alpha.' .alpha."-1,2,3-propanetriyltris[. oméga-	151865-59-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	>1.7	

[3-(diméthoxyméthylsilyl)propoxy]- Polyéther à terminaison silyl	75009-88-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	>1.7	
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Estimé BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<14.4	OECD305-Bioconcentration
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	
Masse de réaction de 12- hydroxy-N-[2-[(1- oxodécyl)amino]alkyl]octa décanamide, 12-hydroxy- N-[2-[(1- oxooctyl)amino]alkyl]octad écanamide et N,N'-1,2- alkandiybis[12- hydroxyoctadécanamide]	484-050-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éth ylenediamine	1760-24-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diocetyl(bis(pentane 2,4- dionato-O,O')étain	54068-28-9	Composant analogue BCF - Poisson	30 jours	Facteur de bioaccumulation	<100	OECD305-Bioconcentration
Diocetyl(bis(pentane 2,4- dionato-O,O')étain	54068-28-9	Produit d'hydrolyse Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.68	EC A.8 coefficient de partage
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-2	
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.46	
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle	1065336-91-5	Composant analogue BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<31.4	
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle	1065336-91-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.77	OECD 107 log Kow shke flsk mtd

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Masse de réaction de 12- hydroxy-N-[2-[(1- oxodécyl)amino]alkyl]octa décanamide, 12-hydroxy- N-[2-[(1- oxooctyl)amino]alkyl]octad écanamide et N,N'-1,2- alkandiybis[12- hydroxyoctadécanamide]	484-050-2	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	>430000 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Diocetyl(bis(pentane 2,4-	54068-28-9	Composant	Koc	290 000 l/kg	

dionato-O,O')étain		analogue Mobilité dans le sol			
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	33 l/kg	ACD/Labs ChemSketch™
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	650 l/kg	Episuite™
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	1065336-91-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	7 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

- 08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
- 20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1133	UN1133	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHESIFS	ADHESIFS	ADHESIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Non applicable.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient

Dioxyde de titane

Identifiant(s)

13463-67-7

Classification

Grp. 2B: Possibilité carc.
des hommes

Réglementation

Centre International de
Recherche sur le
Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient

N-Méthyl-2-pyrrolidone

Identifiant(s)

872-50-4

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient

N-Méthyl-2-pyrrolidone

Identifiant(s)

872-50-4

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Chimique	Identifiant(s)	Liite 1
Diocylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Part 1

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 8%

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.

Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été supprimée.

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Contient une déclaration pour des sensibilisants. - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Etiquette: CLP mention de danger supplémentaire - L'information a été supprimée.

Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.

Liste des sensibilisants. - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été supprimée.

Section 4: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 8 : Ligne du tableau DNEL - L'information a été modifiée.

Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été supprimée.

Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été supprimée.

Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été supprimée.

Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.

Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.

Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.

Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.

Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 13: déclaration d'élimination suisse - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été modifiée.
Section 15 : Texte de la catégorie de danger Seveso - L'information a été ajoutée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch